

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 novembre 2025

N° CM17112025-05
LG/NB

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM. BEAUFFRETON ; Mme M. RANGEARD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme I. BROSSET	"	M. A. GUILLOTEAU
Mme M. LERAY	"	Mme A. RABILLER
M N. RIPAUT	"	M P. BOUSSEAU
M E. RABILIER	"	Mme L. VILLATEAU
M M. PRAUD	"	M J. BALLAY
M. K. SERIN	"	M. D. DOLE

Secrétaire : M. N. GODET

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE CHARLES LARGETEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT la consultation lancée le 11 septembre 2025, pour l'aménagement d'un parking rue Charles Largeteau.

CONSIDERANT la prestation supplémentaire éventuelle intégrée au marché ; qui concerne la mise en œuvre de pavés engazonnés en remplacement de l'enrobé hydrocarboné sur les places de stationnement du parking aménagé à l'emplacement de l'ancienne maison.

CONSIDERANT la date de remise des offres fixée au 3 octobre 2025.

CONSIDERANT l'estimation du marché indiquée ci-dessous :

- Offre de base : 91 500€ HT
- Offre de base + PSE : 119 200€ HT

CONSIDERANT les deux candidatures enregistrées,

CONSIDERANT l'analyse des offres conduite sur la base des critères fixés dans le règlement de consultation.

Critère 1 – Valeur technique de l'offre : 60%

Critère 2 – Prix : 40%

CONSIDERANT le montant des offres reçues :

- COLAS France : 105 315,50€ (base) et 123 570,50€ (base + PSE)
- CHARIER TP Sud : 103 590, 00€ (base) et 114 581,20€ (base + PSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de classer les offres comme suit :

Offre de base + PSE

	1 - Valeur technique de l'offre				2 - Prix		NOTE GLOBALE	Classement
	Moyens humains et matériels affectés au projet (/20 pts)	Méthodes d'exécution des tâches et organisation de chantier (/20 pts)	Cohérence du planning des travaux (/10 pts)	Note sur l'hygiène, la sécurité et la gestion des déchets (/10 pts)	Note sur 60	Note sur 40 (selon la formule)		
COLAS France	16	12	8	8	44,00	37,09	81,09	2
CHARIER TP SUD	16	16	8	8	48,00	40,00	88,00	1

Offre de base :

	1 - Valeur technique de l'offre				2 - Prix		NOTE GLOBALE	Classement
	Moyens humains et matériels affectés au projet (/20 pts)	Méthodes d'exécution des tâches et organisation de chantier (/20 pts)	Cohérence du planning des travaux (/10 pts)	Note sur l'hygiène, la sécurité et la gestion des déchets (/10 pts)	Note sur 60	Note sur 40 (selon la formule)		
COLAS France	16	12	8	8	44,00	39,34	83,34	2
CHARIER TP SUD	16	16	8	8	48,00	40,00	88,00	1

- DECIDE d'attribuer le marché, en retenant l'offre de base, à l'entreprise CHARIER TP Sud ;

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Noël GODET
Secrétaire de séance